

# L'histoire des bourses dans le mouvement social

*Intervention de Maryse DUMAS pour les 120 ans de la CGT – Bordeaux le 12 novembre 2015*

Dans le langage courant, le mot « Bourse du Travail » désigne un lieu, un bâtiment dans lequel on sait pouvoir trouver « les syndicats » quelquefois, « la CGT » le plus souvent. On parle ainsi selon les histoires locales de la « Bourse » ou bien de la « maison du peuple » ou enfin de « la maison des syndicats ». Si l'activité actuelle dans chacun de ces trois sites est à peu près la même, l'histoire des Bourses du Travail se distingue. C'est de cela que je voudrais vous parler.

## Une appellation surprenante

Le mot « Bourse » pour nommer ces lieux et ces organisations a de quoi surprendre. Il est plus souvent employé pour les cotations capitalistiques ou les transactions commerciales ou financières. En fait, l'origine de ce mot est assez lointaine. Dès l'ancien régime, on parle de « Bourse des pauvres » avec la volonté de recenser ces derniers au prétexte de les aider. Plusieurs propositions seront avancées à différents moments (1790, 1843, 1848, 1851, 1872, 1886) visant à créer des bureaux de placements.

Le 3 février 1887, le conseil municipal de Paris remet aux syndicats un immeuble situé rue J.J.ROUSSEAU auquel s'ajouteront, en 1892, des bâtiments, rue du château d'eau. Cela ressemble au processus réalisé ici même à Bordeaux que vient de nous retracer Jean Bernard.

## Des espaces d'autonomie ouvrière

A l'origine, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les Bourses du Travail sont **des espaces d'organisation collective** pour rechercher du travail, s'épauler, s'entraider. Le Service Public de l'emploi n'existait pas, les placeurs privés utilisaient le fort chômage et la récession économique pour faire baisser les salaires et « sélectionner » ceux à qui ils permettaient de trouver du travail.

Les ouvriers investissent les Bourses du Travail pour agir ensemble contre la baisse des salaires et pour la création de bureaux de placement contrôlés par les ouvriers.

Les Bourses du Travail deviennent ainsi un lieu de réunion et d'organisation des ouvriers. Elles remplissent plusieurs missions : l'entraide bien sûr, l'organisation collective pour contrecarrer la baisse des salaires et ce qu'on appellerait aujourd'hui les discriminations syndicales à l'embauche, la formation aux métiers. Plus largement elles remplissent une fonction d'instruction, d'éducation, de culture, et aussi de distraction. Le mouvement ouvrier de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle est convaincu que l'émancipation viendra de l'instruction pour tous. D'où une action volontariste sur la formation pour gagner en liberté et en autonomie.

## L'épineuse question des subventions

La loi de 1884 autorisant les syndicats ne leur permet pas de devenir propriétaires d'immeubles. D'où le recours aux municipalités pour qu'elles mettent des locaux à disposition ainsi que des subventions.

Trois questions se posent alors : la propriété ou pas des locaux, l'exigence ou pas de subventions, l'exigence ou pas de la reconnaissance d'utilité publique de l'action des Bourses.

Plusieurs années durant, le débat fait rage sur chacun de ces points dans chacune des Bourses. Pour une part, il continue dans les conditions d'aujourd'hui : comment conquérir des droits sans être dépossédés de ce qui est à la base de l'action syndicale ? Comment gagner des subventions et des financements tout en restant indépendants ? Comment faire reconnaître l'action syndicale d'utilité publique sans amoindrir si peu que ce soit la capacité contestatrice et revendicatrice de l'organisation ?

## S'unir, s'organiser : la Fédération des Bourses

Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, des Bourses du Travail se créent **un peu partout dans le pays** mais sans véritable lien entre elles, jusqu'à la création de la Fédération des Bourses. Celle-ci est fondée par un congrès à Saint Etienne en 1892. Le congrès affirme l'indépendance totale vis-à-vis des pouvoirs administratifs et gouvernementaux, sa volonté de se tenir à l'écart de l'action politique et d'en rester à l'action « économique » c'est-à-dire à tout ce qui a trait à la condition des travailleurs sans interférence avec l'action politique ou réglementaire. La fédération s'organise de manière décentralisée, elle respecte l'autonomie de chacune des Bourses adhérentes. Le nombre de celles-ci passera de 10 en 1892 à 153 en 1912. Elles seront 82 en 1914, l'affaiblissement numérique résultant du fait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1914, seules les UD sont rattachées à la CGT.

## La fédération des Bourses appuie la création de la CGT mais sans y croire

En 1895, la fédération des Bourses appuie la création de la CGT mais sans participer au congrès fondateur, pour éviter une double représentation de syndicats. En effet, la CGT naissante regroupe à la fois des syndicats, des fédérations locales, départementales ou nationales de syndicats, des fédérations de métiers, des Bourses du Travail et des fédérations de Bourses du Travail.

En 1896, la fédération des Bourses adhère à la CGT, mais elle minimise son adhésion qu'elle considère provisoire. Fernand PELLOUTIER qui dirige la fédération depuis 1895 (il décèdera en 1901) considère « pas viable un organisme du genre de la confédération ». Cependant le congrès de la fédération des Bourses demande et obtient la représentation des Bourses au comité national confédéral.

En 1902, se tient le congrès de Montpellier de la CGT. Le débat fait rage sur l'unité ouvrière et la possibilité de faire exister la Confédération en respectant les deux entités, fédération des Bourses, d'un côté, fédération des Fédérations de l'autre. Différents projets de statuts sont imaginés. Le congrès de Montpellier adopte des statuts qui prévoient que la CGT est composée de deux sections : les fédérations d'industries, de métiers et de syndicats nationaux d'un côté, la fédération des Bourses du Travail de l'autre, Bourses considérées comme des UD, UL, UR de syndicats. Les principes de fonctionnement adoptés sont le fédéralisme et la complète autonomie des organisations membres.

### **La CGT crée et rend obligatoires les Unions départementales**

En 1906, la CGT constitue des UD ou UR de syndicats mais sans contredire les Bourses du Travail considérées comme des UL de syndicats.

En 1913 l'UD devient obligatoire : elle englobera tous les syndicats d'un même département. Les Bourses du Travail et les Maisons du Peuple subsisteront, mais pas la section des Bourses.

### **Des débats qui se prolongent aujourd'hui**

Quelle que soit leur appellation, les Bourses du Travail ou Maisons du Peuple ou Maisons des Syndicats, restent des lieux incontournables d'accueil, de conseil et de syndicalisation des salariés notamment de celles et ceux les plus éloignés de l'activité syndicale des grandes entreprises où la CGT est de longue date organisée.

La question de la propriété et de l'entretien des locaux continue de faire problème dans des termes à peu près identiques à ceux posés par nos prédécesseurs à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces dernières années, la pression s'accroît dans un certain nombre de villes pour une reprise des locaux soit à des fins immobilières et spéculatives, soit par refus délibéré d'une action syndicale indépendante.

Le débat interne à la CGT sur le rapport entre organisations territoriales et organisations professionnelles, s'il a été statutairement tranché à plusieurs reprises, ne cesse de rebondir pour déployer l'activité syndicale au mieux des attentes des salariés et de leurs capacités de mobilisation.

Le principe du fédéralisme, jamais abandonné par la CGT, fait cependant l'objet de nombreux débats quant aux équilibres profonds qu'il nécessite pour ne pas porter atteinte à l'efficacité et à la capacité mobilisatrice au service de la transformation sociale :

- Autonomie ne veut pas dire repli sur soi et indifférence aux autres parties de la CGT ;
- Cohérence nationale ne signifie pas globalisation et éloignement des diversités de tous ordres présentes parmi les salariés.

## En conclusion

L'épopée de la création et du développement des Bourses du Travail mérite toute l'attention des militantes et militants d'aujourd'hui. Elle laisse des traces importantes dans nos débats et positionnements actuels et mérite d'être revisitée notamment dans la mission d'éducation populaire et de culture militante que les Bourses s'étaient assignées. Chaque jour démontre l'importance de celles-ci. Elles mériteraient que nous nous en préoccupions collectivement davantage.